

## Liste des pièces et informations attendues

- fournir un plan de masse précis du projet en figurant toutes ses composantes y compris celles nécessaires à la protection incendie (piste périphérique, réserve d'eau...);
- recalculer la surface totale impactée par le projet en incluant la surface de la piste périphérique nécessairement peu ou pas perméable;
- évaluer les effets des terrassements, des tranchées et de la gestion des matériaux;
- cartographier le tracé du raccordement du poste de livraison au réseau général électrique. Décrire les travaux nécessaires, donner la capacité disponible du réseau pour ce raccordement. Si le raccordement engendre des travaux sur la ligne ou sur le poste source, il convient de les intégrer au projet et de les décrire. Ces travaux sont réalisés par le gestionnaire de réseau, mais font partie intégrante de votre projet. Leurs impacts potentiels doivent être évalués et pris en compte dans l'examen au cas par cas ;
- décrire l'activité agricole actuelle et celle prévue sur ces parcelles. L'élevage de bovin est-il une nouvelle activité sur l'exploitation? Quel type d'élevage bovin?
- des besoins en eau sont à prévoir pour accueillir des bovins sur ces parcelles : volumes, modalités d'approvisionnement...
- le CERFA indique que les parcelles sont en périmètre rapproché de captage d'eau potable : montrer que l'activité d'élevage est compatible sur ces parcelles;
- décrire le couvert végétal actuel et les enjeux naturalistes des parcelles :
- fournir un pré-diagnostic écologique qui permette d'évaluer les enjeux naturalistes des parcelles concernées / flore / faune ;
- le projet est inclus dans plusieurs zonages (ZNIEFF I "prade de Montescot", zonages de plans nationaux d'action chauves-souris et Lézard ocellé, réservoir de biodiversité du Schéma régional de cohérence écologique) : analyser les impacts du projet par rapport aux espèces et aux enjeux qui ont désigné ces zonages ;
- les parcelles sont incluses dans une zone humide élémentaire : analyser les impacts et prendre contact avec la DDTM34 "police de l'eau";
- fournir des photomontages et une analyse paysagère pour évaluer les perceptions ou l'absence de perception, depuis les voies de circulation et les enjeux paysagers potentiels;
- évaluer les effets cumulés avec d'autres projets aux alentours.